Commune de Lauwin-Planque ARRÊTÉ

Restriction temporaire de la circulation Rue du Calvaire – rue Françoise de Hérin

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 :

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue du calvaire et rue Françoise de Hérin , durant les travaux relatifs à la réalisation de branchement d'eau, effectués par l'entreprise E.M.R DOUAISIS – 76 rue Raoul Blanchard – 59500 DOUAI – tél. : 06 11 68 28 56 – mail : emrdouaisis@orange.fr

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: du 12 février au 29 mars 2024, la circulation sera restreinte dans la rue du Calvaire et rue Françoise de Hérin, aux abords du chantier afin de permettre à l'entreprise de réaliser les travaux de branchement d'eau.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- Rétrécissement de la chaussée
- Interdiction de stationner au droit du chantier,
- Limitation de la vitesse à 30 km/h,
- Interdiction de dépasser.

<u>Article 3</u>: La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'entreprise E.M.R. DOUAISIS – 76, rue Raoul Blanchard – 59500 DOUAI – Tél.: 03.21.74.57.89 – ermdouaisis@orange.fr

<u>Article 4</u>: Le responsable technique est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'entreprise E.M.R. DOUAISIS – 76, rue Raoul Blanchard – 59500 DOUAI – Tél.: 03.21.74.57.89 – <u>ermdouaisis@orange.fr</u>.

Fait à Lauwin-Planque,

le 6 février 2024

Sonia VALLET,
Maire de LAUWIN PLANQ